

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Demande de prestations complémentaires

Commune :

Au-delà des prestations intégrées à la cotisation annuelle, la commune peut solliciter l'exécution de diverses prestations optionnelles. Conformément aux décisions du Comité Syndical, ces prestations font l'objet d'une contribution additionnelle recouvrée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir une fois la prestation réalisée.

- **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE** : voir règlement adopté par le Comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
- **BARÈMES 2025** :

 Nettoyage supplémentaire de foyers : sur devis

 Visite de nuit : sur devis

 Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver
Par intervention : Pour la 1^{ère} armoire : 89,00 € net

Par armoire supplémentaire : 14,00 € net

La commune demande l'exécution des prestations optionnelles suivantes et s'engage à régler la contribution correspondante à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir :

Prestation	Prix unitaire (net de taxe)	Quantité	TOTAL
Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver	89,00 € / 1 ^{ère} armoire	1 armoire €
	14,00 € / armoire supplémentaire armoire(s) supplémentaire(s) €
Somme nette à régler à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir		 €

à, le

Bon pour accord
(Cachet et signature du représentant de la collectivité)